

## LOI 3 - Nombre de joueurs

---

**Joueurs** Tout match est disputé par deux équipes composées chacune de 11 joueurs au maximum, dont l'un sera le gardien de but. Aucun match ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre équipe dispose de moins de huit joueurs.

### **Compétitions officielles**

Dans tout match disputé dans le cadre de compétitions officielles de la FIFA ou de compétitions organisées par les Confédérations et les Associations nationales, il est possible de recourir à trois remplaçants au maximum. Le règlement de la compétition doit préciser le nombre de remplaçants – entre trois au minimum et sept au maximum - qu'il est possible de désigner en tant que tels.

**Tous matches.** - A chaque match, le nom des remplaçants doit être communiqué à l'arbitre avant le début de la rencontre. Un remplaçant non déclaré comme tel ne pourra participer à la rencontre.

**Procédure de remplacement.** - Le remplacement d'un joueur par un remplaçant doit se conformer à la procédure suivante :

- l'arbitre doit être informé préalablement de chaque remplacement envisagé
- le remplaçant ne pénètre sur le terrain de jeu qu'après la sortie du joueur qu'il doit remplacer et après y avoir été invité par un signe de l'arbitre
- le remplaçant ne pénètre sur le terrain de jeu qu'au niveau de la ligne médiane et pendant un arrêt du jeu
- la procédure de remplacement s'achève au moment où le remplaçant pénètre sur le terrain de jeu
- le remplaçant devient alors joueur, et le joueur qu'il a remplacé cesse d'être joueur
- un joueur qui a été remplacé ne peut plus participer au match
- tout remplaçant est soumis à l'autorité et aux décisions de l'arbitre, qu'il soit appelé à jouer ou non.

**Remplacement du gardien de but.** - Chacun des joueurs de champ peut remplacer le gardien de but pourvu que :

- l'arbitre soit préalablement informé du remplacement envisagé.
- le remplacement s'effectue pendant un arrêt du jeu.

**Infractions / Sanctions.** - Si un remplaçant pénètre sur le terrain de jeu sans autorisation de l'arbitre :

- le jeu est arrêté.
- le remplaçant concerné est averti (carton jaune) et doit quitter le terrain de jeu.
- le jeu reprend par un coup franc indirect à l'endroit où le ballon se trouvait au moment de l'interruption du jeu.

Si un joueur remplace le gardien de but sans que l'arbitre n'en ait été préalablement informé :

- le jeu continue.
- le joueur concerné est averti (carton jaune) dès que le ballon aura cessé d'être en jeu.

### **Pour toute autre infraction à cette Loi**

- le joueur concerné est averti (carton jaune).

**Reprise du jeu.** - Si le jeu a été arrêté par l'arbitre pour prononcer un avertissement:

- le jeu reprend par un coup franc indirect exécuté par un joueur de l'équipe adverse à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption du jeu.

**Expulsion de joueurs ou de remplaçants.** - Un joueur qui a été expulsé avant le coup d'envoi du match ne peut être remplacé que par l'un des remplaçants désignés comme tels.

Un remplaçant désigné qui a été expulsé soit avant soit après le coup d'envoi du match ne peut être remplacé.